

Délibération 2021-60-CA P

Séance du 11 mars 2021

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Nombre de semestres accordés au titre de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 11 mars 2021, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux Enseignants-Chercheurs et portant statut particulier du corps des Professeurs des Universités et du corps des Maîtres de Conférences ;

Vu la délibération 2017-27-CA P relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés recherche ou conversions thématiques (CRCT) ;

Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Vu l'avis du Comité Technique du 09 mars 2021 ;

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle KUSTOSZ, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, qui propose aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) à hauteur de 6 semestres pour l'année universitaire 2021-2022 au titre de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France.

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 15 mars 2021

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim Artiba

